



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 26 octobre 2016, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2. *Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MODIFIER le point 3.1 de la présente séance pour lire « Annulation de l'appel d'offres n°TP201610 »

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2016 À 19 h

1. Ouverture de la Séance

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

3.1 *Annulation de l'appel d'offres n° TP201610*

4. Période de questions

5. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2016

2016-10-261

3. **Affaires diverses**

3.1 **Annulation de l'appel d'offres n° TP201610**

Considérant l'appel d'offres public publié sur le site officiel SE@O le 6 octobre 2016 et dans les hebdomadaires *Le Nord et Le Régional*, lors des éditions de la semaine du 3 octobre 2016 concernant le projet de travaux de pulvérisation d'asphalte et de réparation de la chaussée des chemins Tamaracouta et du Lac Hughes, tel que requis par la loi ;

Considérant le résultat des soumissions reçues, dont l'ouverture a eu lieu le 26 octobre 2016 à 10 h 01 ;

Considérant les résultats suivants :

Uniroc Construction Inc. :	121 755.30 \$ avant taxes
Sintra Inc. :	136 475.00 \$ avant taxes
Pavages Multipro Inc. :	148 386.00 \$ avant taxes
Construction Soter Inc. :	158 390.00 \$ avant taxes

Considérant que le budget réservé pour le projet de travaux de pulvérisation d'asphalte et de réparation de la chaussée des chemins Tamaracouta et du Lac Hughes était basé sur une estimation préliminaire de 75 000 \$;

Considérant que le conseil juge nécessaire de réviser l'envergure des travaux ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'annuler l'appel d'offres n° TP201610.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ANNULER l'appel d'offres n° TP201610 concernant le projet de travaux de pulvérisation d'asphalte et de réparation de la chaussée des chemins Tamaracouta et du Lac Hughes ;

D'AVISER les soumissionnaires de l'annulation de cet appel d'offres.

ADOPTÉE.

4. **Période de questions**

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

2016-10-262

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2016

5. *Levée de la séance*

À 19 h 05, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson
APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

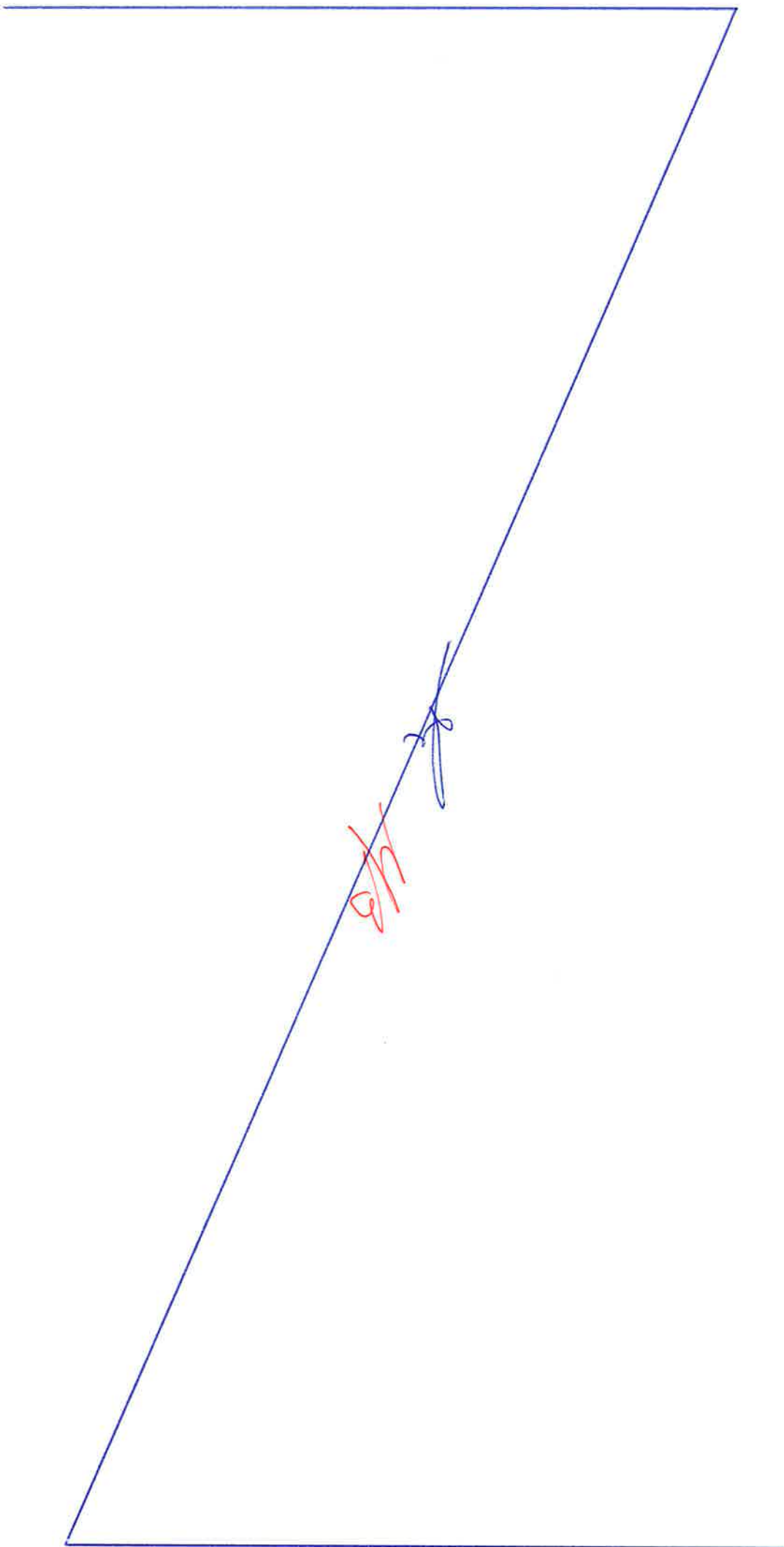
Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire et président d'assemblée

192



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50